

**DÉCRET N° 2019 – 116 DU 05 AVRIL 2019**

portant ratification de l'accord de prêt de Africa Growing Together Fund (AGTF) d'un montant de quarante-trois millions cent quatre-vingt-dix mille (43 190 000) Euros, soit vingt-huit milliards trois cent trente millions sept cent quatre-vingt-deux mille huit cent trente (28 330 782 830) francs CFA signé à Cotonou, le 18 janvier 2019, entre la République du Bénin et la Banque Africaine de Développement (BAD), dans le cadre du financement partiel du projet d'aménagement et de bitumage de la route Djougou-Péhunco-Kérou-Banikoara (209,68 Km).

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ÉTAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- vu** la loi n° 2019-19 du 05 avril 2019 portant autorisation de ratification de l'accord de prêt de Africa Growing Together Fund (AGTF) d'un montant de quarante-trois millions cent quatre-vingt-dix mille (43 190 000) Euros, soit vingt-huit milliards trois cent trente millions sept cent quatre-vingt-deux mille huit cent trente (28 330 782 830) francs CFA signé à Cotonou, le 18 janvier 2019, entre la République du Bénin et la Banque Africaine de Développement (BAD), dans le cadre du financement partiel du projet d'aménagement et de bitumage de la route Djougou-Péhunco-Kérou-Banikoara (209,68 Km) ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2018-198 du 05 juin 2018 portant composition du Gouvernement,

**DÉCRÈTE**

**Article premier**

Est ratifié, l'accord-cadre de prêt de Africa Growing Together Fund (AGTF), d'un montant de quarante-trois millions cent quatre-vingt-dix mille (43 190 000) Euros, soit vingt-huit milliards trois cent trente millions sept cent quatre-vingt-deux mille huit cent trente

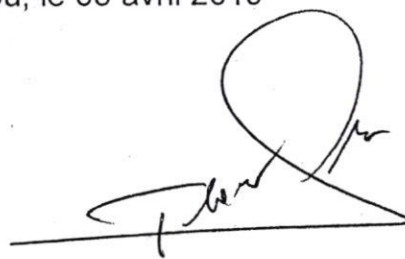
(28 330 782 830) francs CFA, signé à Cotonou, le 18 janvier 2019, entre la République du Bénin et la Banque Africaine de Développement (BAD), dans le cadre du financement partiel du projet d'aménagement et de bitumage de la route Djougou-Péhunco-Kérou-Banikoara (209,68 Km) et dont le texte se trouve ci-joint.

## Article 2

Le présent décret sera publié au Journal officiel.

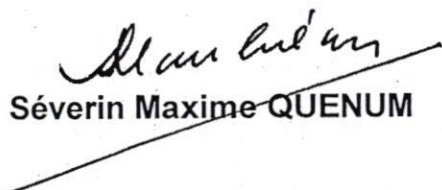
Fait à Cotonou, le 05 avril 2019

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



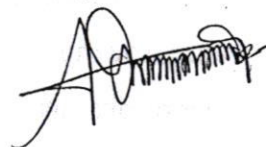
Patrice TALON.-

Le Garde des Sceaux, Ministre de  
la Justice et de la Législation,



Séverin Maxime QUENUM

Le Ministre de l'Économie  
et des Finances,



Marie Odile ATTANASSO  
Ministre intérimaire

Le Ministre des Infrastructures  
et des Transports,



Alassane SEIDOU

AMPLIATIONS : PR 6 – AN 4 – CS 2 – CC 2 – CES 2 – HAAC 2 – HCJ 2 – MEF 2 – MJL 2 – MIT 2 – AUTRES MINISTERES 19 – SGG 4 – JORB 1.



N°. DU PROJET : P-BJ-DB0-017

N°. DU PRET : 2000200003551

ACCORD DE PRET

ENTRE

LA REPUBLIQUE DU BENIN

ET

LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

(PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE COTONNIERE DJOUGOU-  
PEHUNCO-KEROU-BANIKOARA)

AMJ